

Comment inscrire mon enfant à la crèche ?

À la suite de votre venue au PCPE en réunion collective, votre préinscription pour les crèches de la Ville pourra être enregistrée en rendez-vous individuel.



Les documents à apporter sont :

- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile récent,
- Le dernier avis d'imposition de chacun des parents,
- Votre numéro d'allocataire CAF,
- Les pièces d'identité des deux parents.

Si votre enfant n'est pas encore né lors du rdv individuel, vous devez impérativement confirmer sa naissance par mail à accueilmpe@eragny.fr en joignant la copie de l'extrait d'acte de naissance.

Chaque dossier fait l'objet d'une attention particulière lors des commissions d'admission. Après examen du dossier de préinscription en commission, les parents sont informés de la décision par courrier. En cas d'acceptation, vous serez conviés à un entretien avec le responsable de la structure. Toutefois, les structures de la Ville ne peuvent répondre à l'ensemble des familles. En cours d'année, une place ne peut être attribuée qu'en cas de départ d'un enfant et si les caractéristiques de la place libérée (âge de l'enfant, horaires et jours d'accueil) correspondent à celles de la famille en attente. En cas d'impossibilité d'accueil, le Relais Petite Enfance (RPE) sera à même de vous accompagner dans vos démarches pour l'emploi d'une assistante maternelle (voir chapitre Relais Petite Enfance).

En raison de la crise sanitaire, les rendez-vous individuels se font exclusivement par téléphone et que les documents justificatifs doivent être envoyés par mail en amont du rendez-vous téléphonique.

Liens utiles

[Comment calculer ma participation financière ?](#)

Contact

Bureau de l'animatrice RPE

Maison de la Petite enfance

20 rue des Pinsons

95610 Eragny-sur-Oise

Tél. 01 34 02 96 76

Permanences téléphoniques lundi, jeudi et vendredi de 14 heures à 17 heures

Rencontre sur rendez-vous

Centre de PMI

Rue des Belles Hâtes

Tél. 01 34 33 50 50